

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
séance du 01/04/2022**

L'an 2022 et le 1 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard SARREAU Philippe,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MILLIET Thomas à M. LAUNAY Aurélien, Mme CHOLLET Fanny à Mme DEROUET Catheline

Excusé(s) : Mme CAMUZAT Aurélie

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Bourges
le : 14/04/2022

et publication ou notification
du :

Secrétaire de séance : Mme DEROUET Catheline

SOMMAIRE

- Approbation du compte de gestion de la commune 2021
- Vote du compte administratif communal 2021
- Affectation du résultat au BP 2022
- Vote des taxes locales 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Accueil de loisirs : Convnetion de mise à disposition des locaux
- Vote des subventions
- Participation citoyenne

Détail de la délibération :

Référence : 2022_0010

Objet : Approbation du compte de gestion de la commune 2021

Le Conseil Municipal:

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier au 31 décembre 2021;

2° Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0011

Objet : Vote du compte administratif communal 2021

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif communal 2021. Monsieur le Maire propose M. Aurélien LAUNAY pour cette fonction. Après le vote, M. Aurélien LAUNAY est élu à l'unanimité.

M. le Maire donne la présidence à M. Aurélien LAUNAY et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Aurélien LAUNAY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Christian FERRAND, Maire et, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) donne acte de la présentation du Compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 1 084 126.00 €

- Total émis : 735 520.11 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 1 084 126.00 €

- Total émis : 629 071.34 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 106 248.77 €

REPORT 2020 : + 484 983.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédits ouverts : 816 652.80 €
- Total émis : 605 726.52 €

RECETTES :

- Crédits ouverts : 816 652.80 €
- Total émis : 422 230.54 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 183 495.98 €

REPORT 2020: 19 733.50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2021.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0012

Objet : Affectation du résultat au BP 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de membres présents d'affecter les résultats de l'année 2022 pour le budget communal comme suit:

- compte 1068 : 124 137.40 €
- report en dépense au 001 : 140 842.54 €
- report en recette au 002 : 273 447.40 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0013

Objet : Vote des taxes locales 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité maintient les taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,52 %
- Taxe foncière non bâti : 32,01 %

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0014

Objet : Vote du budget primitif 2022

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre:

- en section de fonctionnement pour la somme de 854 838.22 €
- en section d'investissement pour la somme de 690 626.05 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0015

Objet : Accueil de loisirs : Convention de mise à disposition des locaux

Convention de mise en disposition des locaux ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs au profit de la communauté de communes Terres du Haut Berry 2022

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention portant sur la mise à disposition des locaux ainsi que les produits d'entretien à l'usage du centre de loisirs.

Le coût des produits d'entretien a été évalué forfaitairement par la communauté de communes à 0.20€ par enfant inscrit par jour.

Après délibération, le Conseil Municipal

ACCEPTE ladite convention entre la communauté de Communes des Terres du Haut Berry et la commune de Brécy,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0016

Objet : Vote des subventions

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les demandes de subventions au titre de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants ci-dessous cités au titre de 2022.

SUBVENTIONS

OBJET	2022
Prévention Routière	30,00 €
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35,00 €
ADMR des Aix d'Angillon	320,00 €
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155,00 €
Association Familiale de Brécy	390,00 €
Etoile Sportive de Brécy	1 100,00 €
Foyer Rural de Brécy	900,00 €
AS Collège Jean Rostand	100,00 €
Coopérative scolaire	800,00 €
FACILAVIE	60,00 €

Association de soins à domicile - ASSAD	60,00 €
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100,00 €
ACPG-CATM-TOE (gerbes)	55,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500,00 €
Association Amitié Loisirs - EHPAD Nohant	60,00 €
BRECY PECHE 18	380,00 €
TOTAL	5 045,00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2022_0017

Objet : Participation citoyenne

Monsieur le Maire présente la participation citoyenne. Sur une démarche commune entre les élus et les services de gendarmerie, des référents par quartier font le lien entre les habitants et la gendarmerie. Il ne s'agit pas de substituer aux services de la gendarmerie mais d'aider à donner des informations qui pourraient être utiles pour maintenir une bonne surveillance. Les référents signent un contrat moral dans lequel est expliqué ce qu'ils ont le droit de faire ou pas. Le coût pour la commune est nul excepté celui de l'implantation des panneaux aux entrées de ville.

Les membres de l'assemblée après exposé de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents décident :

- D'engager la commune de Brécy dans la démarche de participation citoyenne
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)